

*Ordonnance Souveraine n° 4.041 du 18 novembre 2012  
décernant la Médaille du Mérite National du Sang.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.965 du 30 juillet 1993  
instituant une Médaille du Mérite National du Sang ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

## ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Pascal ANQUET-TERRIER,  
Daniel COCCO,  
Stéphane GASTALDY,  
Marc JOBARD,  
Gabriel LIPPOLIS,  
Pierre-Elie MOULLE.

## ART. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Claude BERTHON,  
Stéphane BUCAILLE,  
Pierre DELUC,  
Michel ETIENNE,  
Pascal LETANG-JOUBERT,  
Grégory MELAN,  
Philippe NARMINO,  
Ludovic ORIOLA,  
Loïc PEYRONEL,  
Diego RIGHI,  
Jean-Philippe SARRAZY.

## ART. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang est décernée à :

M. Michel BIBONI,  
Mme Brigitte BOISSY, épouse GRAZI,  
M. Patrick BOUTANT,  
Caporal Giani CAPONE,  
Lieutenant Gilles CONVERTINI,  
MM. Florian COUTET,  
Rémi CRESPO,  
Mme Christine ERNOULD, épouse ONOFARO,  
MM. Alain HURTREL,  
Eric LEONELLI,  
Jérôme MARC,  
Jean-Yves MONIER,  
Jean-Pierre PLATINI,  
Laurent PONS,  
Joao RODRIGUES,  
Paul-Alexandre SORIA,  
Mme Marie-Hélène THERNIER,

M. Christian TORNATORE,

Mmes Sylvie TRAINA, épouse LEFEBVRE,

Marie-Anne WULLEMS, épouse DEVALLE,

M. Christian ZABALDANO,

Mme Nathalie ZBIDEN.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille douze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.